

U²⁰¹⁷NSS



Fiche Sport 06 – Badminton

Mise à jour : 20 septembre 2016



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Accessibilité	Page 4
II. Innovation	Page 14
III. Responsabilité	Page 15
Annexes	Page 19

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport BADMINTON a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats d'académie et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un championnat de France.

Valable pour l'année scolaire 2016 - 2017, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site OPUSS.

Tenue vestimentaire des joueurs

Les joueurs devront porter une tenue de badminton correcte (short uni au-dessus des genoux ou jupette unie obligatoires, pas de casquette....) et des maillots obligatoirement identiques sans publicité pour les 2 derniers tours du championnat.

Dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement.

Un concurrent dont la tenue ne respecte pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation.

Seul le juge arbitre peut décider si une tenue est correcte ou non (sanctions : changement de tenue sinon match perdu par forfait).

Catégories d'âge 2017

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction Nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Dans un souci de gestion de l'hébergement, tout changement dans l'équipe après inscription sur OPUSS devra respecter le sexe de l'élève concerné : un garçon sera remplacé par un garçon. Idem pour les filles.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement **Badminton**

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les associations sportives **sauf** :

- Les associations ayant atteint les **2 années précédentes** les ½ Finales lors des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1)

Si ces Associations Sportives ne sont pas Championnes de France lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- les Associations Sportives qui sont classées Championnes des France des championnats de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2)

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 16 décembre 2016 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases interacadémiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2015 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2015 (Annexe 4)
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir, des Pôles France, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Les associations sportives comportant des joueurs au classement FFBAD inapproprié.

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement Badminton

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors / Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>6 compétiteurs maximum avec au minimum 2 garçons et 2 filles</p> <p>L'équipe peut être composée de NC, P12, P11, P10 et d'1 seul(e) joueur(se) classé(e) D (D7, D8 ou D9 nouveau classement ou D1, D2, D3, D4 ancien classement) au 1^{er} septembre 2016 en tenant compte du meilleur classement de référence des trois tableaux (simple, double et double mixte).</p> <p>Les joueurs(ses) NC, P12, P11, P10 ayant été classé(e)s D, R ou N et le(la) joueur(se) classé(e) D ayant été classé(e) R ou N les années précédentes ne pourront participer à cette compétition. Le classement est consultable sur pooa ET sur l'historique de classement fédéral disponible sur le site ffbad.org. (Didacticiel disponible sur OPUSS)</p>	
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France.</p>	
RÈGLEMENT	<p>La feuille de match fait apparaître 4 ou 5 joueurs(ses) et elle est remise à la table de marque 30 minutes avant le début de la rencontre. L'accompagnateur est responsable de la conformité de cette dernière. Si erreur de composition, le score de la rencontre sera de 5/0.</p> <p>Chaque compétiteur ne peut pas jouer plus de 2 matchs par rencontre.</p> <p>La rencontre se déroule en 5 matchs avec changement de joueur(se) aux scores suivants : 11/22/33/44. La rencontre est gagnée par l'équipe qui atteint la première 55 points (aucune prolongation).</p> <p>1 minute de pause/coaching entre chaque match.</p> <p>Remplacement sur blessure : Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 Garçons, 2 Filles et un JA non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition. Le remplacement sur blessure pourra s'effectuer dans la rencontre par un autre joueur de l'équipe. Un joueur remplacé sur blessure sera autorisé à reprendre la compétition sur avis médical. Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement, ne pourra plus participer à la rencontre.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	Lors de chaque rencontre, 5 matches sont joués dans l'ordre suivant: Simple Garçon Simple Fille Double Garçon Double Fille Double Mixte	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 + Dom Tom	26 + Dom Tom
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées

Championnats de France UNSS Excellence Badminton

Conditions de participation : **ouvert à tous les joueurs, sans limite de classement**

Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les associations sportives comportants des élèves inscrits en section sportive scolaire
- Les associations sportives ayant atteint les **2 années précédentes** les ½ Finales lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement de Badminton.
- L'association sportive « Championne de France » lors des championnats de France UNSS **Excellence** de Badminton l'année précédente **en collège ou en lycée**

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs maximum avec au minimum 2 garçons et 2 filles	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	<p>Matches en 2 sets gagnants de 15 points en tie- break</p> <p>Chaque compétiteur ne peut pas jouer plus de 2 matchs par rencontre.</p> <p>La feuille de match fait apparaître 4 ou 5 joueurs(ses) et elle est remise à la table de marque 30 minutes avant le début de la rencontre.</p> <p>L'accompagnateur est responsable de la conformité de cette dernière. Si erreur de composition, le score de la rencontre sera de 5/0.</p> <p>Remplacement sur blessure : Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 Garçons, 2 Filles et un JA non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition. Le remplacement sur blessure pourra s'effectuer dans la rencontre par un autre joueur de l'équipe. Un joueur remplacé sur blessure sera autorisé à reprendre la compétition sur avis médical. Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement, ne pourra plus participer à la rencontre.</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	Lors de chaque rencontre, 5 matchs sont joués dans l'ordre suivant: Le double Garçon et double Fille en parallèle Le simple Garçon et le simple Fille Puis le double mixte	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique + quota de la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 + Dom Tom	26 + Dom Tom
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

Championnats de France UNSS lycées professionnels

Conditions de participation

- Toutes les associations sportives de LP, CFA et LPO (sections professionnelles), hors Sections Sportives Scolaires

	LP garçons ou mixtes	LP Filles
LICENCIÉS AUTORISÉS	Tous licenciés scolarisés dans un LP	Toutes licenciées scolarisées dans un LP
COMPOSITION DES ÉQUIPES	De 3 à 4 compétiteurs filles et/ou garçons. Les équipes peuvent ne comporter que des garçons.	De 3 à 4 compétitrices
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÉGLEMENT	Les joueurs(ses) participant à la rencontre sont identifié(e)s J1 (joueur(se) 1), J2 (joueur(e)(se) 2) et J3 (joueur(se) 3). L'ordre et le nom des joueurs(ses) sont modifiables à chaque rencontre. La feuille de match sur laquelle sont précisés les noms des J1, J2 et J3 doit être donnée à la table de marque 30 minutes avant le début de la rencontre. Aucun(e) joueur(se) ne peut enchaîner 2 matchs consécutifs. Remplacement sur blessure : Si à la suite d'une blessure ou d'un abandon, une équipe ne peut plus présenter 2 Garçons, 2 Filles et un JA non joueur de niveau académique, elle ne pourra pas continuer la compétition. Le remplacement sur blessure pourra s'effectuer dans la rencontre par un autre joueur de l'équipe. Un joueur remplacé sur blessure sera autorisé à reprendre la compétition sur avis médical. Par ailleurs, un joueur qui abandonne volontairement, ne pourra plus participer à la rencontre.	
FORMULE DE COMPÉTITION	La rencontre se déroule en 9 matchs de simple avec changement de joueur(se) aux scores suivants : 5/10/15/20/25/30/35/40. La rencontre est gagnée par l'équipe qui atteint la première 45 points (sans prolongation). Voici l'ordre des 9 matchs dans chaque rencontre: 1/ Équipe A J1 Équipe B J2 2/ Équipe A J2 Équipe B J3 3/ Équipe A J3 Équipe B J1 4/ Équipe A J1 Équipe B J3 5/ Équipe A J2 Équipe B J1 6/ Équipe A J3 Équipe B J2 7/ Équipe A J1 Équipe B J1 8/ Équipe A J2 Équipe B J2 9/ Équipe A J3 Équipe B J3	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	1 équipe par académie	1 équipe par académie
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 + Dom Tom	26 + Dom Tom
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS lycée professionnel « OPEN »	Champion de France UNSS lycée professionnel « Filles »

Championnat de France UNSS sport partagé Badminton

Le Règlement général

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins B3 Minimes Cadet	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs : -1 fille et 1 garçon valides -2 joueurs en situation de handicap	
JEUNE ARBITRE	Obligation d'1 jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique exigé pour le jeune officiel Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur	
RÈGLEMENT	Voir ci-dessous	
FORMULE DE COMPÉTITION	Voir ci-dessous	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification académique	
NOMBRE D'ÉQUIPES	4 équipes qualifiées	5 équipes qualifiées
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collège sport partagé Badminton	Champion de France UNSS lycée sport partagé Badminton

Conditions de participation en sport partagé à l'UNSS :

- Les équipes sont composées d'élèves valides et d'élèves en situation de handicap du même établissement scolaire ou d'élèves valides d'un établissement scolaire associé à une association d'un établissement spécialisé. Une convention doit être signée par les deux chefs d'établissement et présentée lors des compétitions.

COMPOSITION : Dans chaque équipe il y a JFV+ JGV+ J1H+ J2H

- Chez les joueurs valides non classés : 1 joueur Fille (= JFV) + un joueur garçon (= JGV) et
- chez les joueurs en situation de handicap : joueur 1 (fille ou garçon= J1H) + joueur 2 (fille ou garçon=J2H)

CONDITIONS

- Un élève est reconnu « souffrant d'un handicap » si un dossier MDPH existe.

Les profils des élèves en situation de handicap

Ces profils ne mettent en avant que les capacités motrices, sensorielles ou mentales des élèves. La composante technique* propre à la discipline ne rentre pas en compte dans l'établissement du profil de l'élève. C'est pourquoi, un testing sera passé en début du « challenge Handi » afin d'évaluer les aptitudes techniques de chaque joueur. Ainsi, la classification des élèves en situation de handicap pourra donc évoluer au cours de la compétition. Seule La référente « HANDI » de la CMN seront habilités à modifier cette classification et à attribuer des points de compensation. L'évaluation s'appuiera sur différents critères (réflexe et anticipation, mobilité et déplacement sur le terrain, connaissance des différents coups, précision des coups, mise en situation de jeu avec différentes tactiques et un mini set de 7 points

Cat	Atteinte	Handicaps
A-E (C4)	Sportif ayant un handicap moteur important sur 3 ou 4 membres (inférieurs et supérieurs) et le <i>tronc</i> (fauteuil ou debout). Sportif ayant une déficiência mentale sévère	Sportifs classés FE ou F1 dans la classification Handisport Profil de joueur D3 dans le système d'évaluation de la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA)
B-F (C3)	Sportif ayant un handicap moteur avéré sur 2 de ses membres et le tronc (sportifs en fauteuil) ou 3 de ses membres (sportifs debout) Sportif ayant une déficiência mentale sérieuse	Sportifs classés F2 ou D1 en handisport Profil de joueur D2 à la FFSA
C (C2)	Sportifs ayant un handicap moteur important sur 1 ou 2 membres avec une bonne fonctionnalité du tronc	Sportif classé F3 ou D2 en handisport
D-G (C1)	Sportif avec une atteinte motrice légère ne nécessitant pas d'adaptation particulière Sportifs sourds Sportifs ayant une déficiência mentale légère	Sportifs malentendants ou sourds Sportifs classés D3 et D4 en handisport Joueur D1 en FFSA
H (C0)	Aucune atteinte	Valide

Les compensations de points afin de garantir l'équité sportive entre tous les élèves :

Profil	Rencontre face à un valide
A	+ 6 points
B	+ 4 points
C	+ 3 points
D	+ 1 point
E	+ 6 points
F	+ 4points
G	+ 1 point
H	0 point

Suite au « Testing » effectué, les compensations de points peuvent être modifiées au cours du championnat et ce dans un souci d'équité.

Lecture du tableau :

- Si un élève valide rencontre un élève de profil C1 ou D-G, le score au départ sera de 0-1
- Si un élève de profil C4 ou A-E rencontre un élève de profil C2 ou C, le score au départ sera de 6-3 que l'on ramène à 3-0

Les formules de jeu:

-) SIMPLE GARCON COLLEGES = JGV
-) SIMPLE JOUEUR 1 handicapé = J1H
-) SIMPLE FILLES COLLEGES = JFV
-) SIMPLE JOUEUR 2 handicapé = J2H
-) DOUBLE 1 = JFV + J1H
-) DOUBLE 2 = JGV + J2H

Joueur classé :

- Si un élève valide est classé (classement FFB de Septembre ou au moment de la compétition), il ne peut participer au challenge HANDI Badminton 2015

- Si un élève en situation de *handicap* est *classé* (classement FFBA de Septembre ou au moment de la compétition), il *peut participer* au challenge HANDI Badminton 2015, mais aucune compensation de points ne lui sera accordée.

Le règlement :

- Il est établi en lien avec la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA).
- Les aménagements pour les élèves en situation de handicap :

Pour les joueurs en situation de handicap mental

- *Profil D ou G (division 1) : pas d'aménagement spécifique, c'est l'application stricte du règlement FFBA :*
 - Le service : réglementaire FFBA= par le bas, un seul essai, en diagonale derrière la ligne de service, Le volant doit retomber derrière la ligne de service adverse, le service commence à droite (côté pair) ;
 - L'échange : interdiction de toucher le filet pendant l'échange ni avec le corps, ni avec la raquette. Respect des lignes intérieures du terrain de simple et des lignes extérieures pour le double.
- Profil B ou F (division 2) :
 - **Le service :**
 - LIBRE : Service par une *frappe haute possible*, en diagonale derrière la ligne de service, 2 essais possible, le volant doit retomber au-delà de la ligne de service adverse
 - **L'échange :** interdiction de toucher le filet pendant l'échange ni avec le corps, ni avec la raquette,
 - Respect des lignes intérieures du terrain de simple et des lignes extérieures pour le double.
- Profil A ou E (division 3) :
 - Le service : libre (pas obligatoirement en diagonale). Service par une *frappe haute possible*, le volant doit tomber derrière la ligne de service adverse ;
 - Pour le serveur possibilité de se positionner *devant sa ligne de service* et de se rapprocher du filet pour servir.
 - L'échange : le toucher du filet avec la raquette est toléré en cas de déséquilibre.

Pour les joueurs en situation de handicap moteur :

- Possibilité d'abaisser le filet (1,4m)
- Le fauteuil roulant doit être équipé d'une roulette « anti bascule » à l'arrière
 - Le service : pour des joueurs en fauteuil ou présentant un handicap qui limite le service, le volant ne doit pas forcément être en dessous de la taille. Le service est libre.
Pour les joueurs de profil C2, C3 , C4 =pas d'alternance. Durant toute la durée d'un set, les joueurs servent et reçoivent dans la même zone de service.

Les matchs :

- 2 sets gagnants de 15 points avec prolongation si besoin (maximum jusqu'à 20).

Modalités pour les Associations Sportives participant au championnat de France Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 16 décembre 2016

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

La date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA ou des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des CF, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Ouverture aux pratiques de jeux de volants.

Handicap :

1^{er} championnat de France sport partagé mis en place.

International

Les établissements relevant de l'AEFE seront susceptibles de se qualifier aux championnats de France. Les modalités seront déclinées par la CMN si nécessaire.

ISF EUROPE 2017

L'ISF Europe de badminton aura lieu à Clermont-Ferrand du 16 au 21 juin 2017. 1 équipe scolaire et une équipe de sélection nationale représenteront la France.

Formation

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Cette année, dans le cadre de l'ISF Europe 2017, les membres de la CMN en lien avec la fédération proposent une formation à l'arbitrage en langue anglaise à tous les arbitres certifiés validés nationaux lors:

- du championnat de France collèges 2016 pour les licenciés de 3^{ème} uniquement;
- du championnat de France Lycée 2016.

Cette formation se fera courant du 1^{er} trimestre 2017.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- Les badistes et leurs coaches, échangeront sur leur ressenti relatif au comportement de chacun pendant le match. Cet échange ne dépassera pas trois minutes et se fera non loin du terrain sans gêner le match à venir.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFBaD

Le JO UNSS, s'il est licencié à la Fédération Française de Badminton, peut bénéficier de la passerelle FFBaD et obtenir une équivalence de grade :

- Le niveau Départemental UNSS équivaut au grade FFBaD « Ecusson jaune »
- Le niveau Académique UNSS équivaut au grade FFBaD « Ecusson vert »
- Le niveau National UNSS équivaut au grade FFBaD « Ecusson bleu »

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2016-2017)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : **Gaëlle WOLFF**

FFBaD

Marie Christine LEROY Membre du conseil d'administration (responsable classement), Responsable JO et Formation

Philippe LIMOUZIN Directeur technique national

Corentin DIDIER Entraîneur (réfèrent sur le scolaire)

UNSS

Gwenaëlle VAN MELLE Responsable Formation

Thierry MARTINEZ Responsable compétition

Antoine FAUVET Responsable JO

Julie WIDUCH Référente « sport partagé »

Déléguée technique UNSS

Laetitia PICARD

Annexe 1

Associations sportives ayant atteint les 1/2 finales en 2015 et 2016

**lors des championnats de France par Équipe d'Établissement
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

Collèges

Lycées

THOMAS MASARYK - Vouziers

Reims

Annexe 2

**Association sportive étant classée Championne de France
en 2016
des Championnats de France Excellence
non autorisées à participer à la qualification pour les
Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

Collège

Jules Vernes - Bourges

Orléans-Tours

Lycée

Victor Louis - Talence

Bordeaux

**Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2016
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT

Annexe 4

**Association sportive ayant fait forfait
dans les huit jours
avant les Championnats de France en 2016 et
n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

NÉANT